



Bulletin d'informations municipales

# Sturzelbronn



N°21  
Août 2014

# Editorial du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Tout d'abord j'aimerais vous remercier d'avoir été nombreux à vous déplacer pour voter les 23 et 30 mars. Cela montre l'intérêt que vous portez à la vie de la Commune, à désigner ceux qui, pendant 6 ans, auront entre leurs mains la destinée de la Commune. Je veux également remercier les nouveaux qui ont osé se présenter à cette élection mais aussi ceux qui n'ont plus voulu se représenter, notamment M. Alphonse STEINER, qui, pendant 31 années, était Maire de notre Commune, dont je salue les nombreuses réalisations et le mérite de nous transmettre une trésorerie saine.

Malheureusement, pendant la campagne électorale, un certain nombre de contre-vérités ont été colportées, que ce soit par désinformation (cela est grave) ou pour acquérir un avantage électoral. Il est de mon devoir de rétablir la vérité.

L'une d'entre elles concernait les subventions que la Commune ne recevrait plus, car le compte au Trésor serait bien fourni. Cela est totalement faux, car les subventions sont attribuées selon des règles qui sont les mêmes pour tous et selon le projet qui est présenté, à savoir s'il est éligible et à quel taux, il est éligible.

Peut-être a-t-on confondu les subventions avec les dotations de l'état que la Commune peut percevoir et là, il est vrai que la richesse de la Commune joue un rôle, mais non par rapport à la somme d'argent qui se trouve au compte au Trésor, mais par rapport à son potentiel fiscal (somme des 3 taxes de contributions directes divisée par le nombre d'habitants) ou financier (potentiel fiscal + la dotation forfaitaire perçue l'année précédente, divisés par le nombre d'habitants) par habitant comparé, au niveau national, à la moyenne des communes de la strate jusqu'à 499 habitants. En 2012, la première fois, le nombre d'habitants comptant pour le calcul de la dotation globale forfaitaire (nombre d'habitants réels + nombres de résidences secondaires, sachant que tout mobil-home dans les campings est compté pour 1 habitant résidence secondaire) a été réduit d'environ 250, vu que le camping du Muhlenbach n'est pas ouvert toute l'année (cela représente environ 15 000€).

Vous comprendrez très vite que si la population est réduite de 250 habitants, le potentiel fiscal et financier par habitant augmente lorsque le nombre d'habitants diminue (dans le cas de la Commune de STURZELBRONN il a pratiquement doublé). L'autre paramètre est l'effort fiscal de la Commune, c'est-à-dire les taux d'imposition que pratique la Commune. Celui-ci est également comparé à la moyenne nationale des Communes de la même strate. Le potentiel fiscal et l'effort fiscal font par exemple partie des critères pour l'attribution de la dotation de péréquation ou la dotation de solidarité rurale.

Ensuite, toujours concernant l'argent que possède la Commune au Compte au Trésor, qui tournait autour de 580 000€ au moment des élections, certains pensaient qu'il valait mieux le dépenser que de l'avoir au Compte. Ceux qui partent dans cet esprit, ne peuvent faire partie que de ceux qui sont dans l'optique d'endetter la Commune ou ne savent tout simplement pas gérer l'argent public. Toujours est-il, que le Conseil Municipal, de part son budget annuel présenté en équilibre (dépenses prévues = recettes prévues), a rattaché cet argent à différentes dépenses, tant en fonctionnement qu'en opérations d'investissement. Au compte administratif, à la fin de l'année, sont constatées les dépenses faites et les recettes encaissées, et il vaut alors mieux que les dépenses soient inférieures aux recettes, ce qui représenterait donc une épargne pour la Commune (qui actuellement tourne à environ 60 000€ par an). Dans le cas contraire, donc en cas de déficit, celui-ci doit obligatoirement être résorbé par le budget suivant, soit en faisant un emprunt (donc en créant des dettes), soit en réduisant les dépenses

(et dans ce cas également au niveau des investissements), donc des marges de manœuvre moins importantes.

Vous n'êtes pas sans savoir que si l'on veut faire des travaux d'investissement ou couvrir les dépenses de fonctionnement, il faut avoir de l'argent au préalable. Les subventions des différents organismes ne sont encaissées qu'après avoir présenté des factures payées.

Certains reprochaient aussi à l'ancien Conseil Municipal, d'avoir fait une Mairie qui a coûté près de 400 000€. Ne pouvons-nous pas être fiers d'avoir la possibilité d'accueillir maintenant du public qui, en toute confidentialité, peut s'adresser au Maire, aux Adjointes, au Secrétariat ? Ou tout simplement, fallait-il continuer à laisser le bâtiment se délabrer ? Toujours est-il, que le bâtiment, bien qu'étant communal, était sous la « tutelle » de l'évêché et que la désaffectation a été obtenue pour construire cette Mairie avec en contrepartie l'affectation d'une partie du bâtiment pour une antenne paroissiale.

Les élections sont passées. Nous sommes désormais les élus de tous les habitants de STURZELBRONN pour six ans, peu importe les voix récoltées. Nous sommes donc au service des intérêts de la commune et de ses habitants.

Le nouveau Conseil Municipal aura la lourde tâche de mettre en adéquation les souhaits de la population avec des moyens financiers de plus en plus réduits, notamment ceux de l'Etat au titre des dotations. Je souhaite que tolérance et respect mutuel aillent de pairs, c'est ainsi que l'on peut s'entendre entre voisins, vivre ensemble dans un village rural comme le nôtre, sans avoir à montrer du doigt son prochain. « La liberté de l'un s'arrête là où commence celle de l'autre », un précepte qui nous demande de restreindre nos propres libertés lorsqu'on veut vivre en communauté, celles-ci s'exerçant ainsi dans le respect de l'autre. Si chacun y met un peu du sien, le Maire pourra s'affairer à ses priorités, c'est-à-dire gérer le quotidien de la Commune dans le respect des lois, pour le bien des habitants, sans avoir à jouer, comme beaucoup le souhaiteraient, le gendarme.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle fin de période estivale !

Guillaume KRAUSE  
Maire de STURZELBRONN

## S O M M A I R E

<b>Edito du Maire .....</b>	<b>p. 1</b>
<b>Les nouveaux élus .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Délibérations du Conseil Municipal .....</b>	<b>p. 5</b>
<b>Notre Commune.....</b>	<b>p. 17</b>
<b>Bien vivre à Sturzelbronn .....</b>	<b>p. 20</b>
<b>Projets et travaux à Sturzelbronn .....</b>	<b>p. 22</b>
<b>Faune et flore locales .....</b>	<b>p. 23</b>
<b>ZOOM sur : les Highland Cattle de Sturzelbronn .....</b>	<b>p. 24</b>
<b>Tous éco-citoyens .....</b>	<b>p. 26</b>
<b>Histoires d'eau.....</b>	<b>p. 28</b>
<b>Vie pratique.....</b>	<b>p. 31</b>
<b>Un brin d'histoire .....</b>	<b>p. 33</b>

**Directeur de la publication : Guillaume KRAUSE**

**Rédaction : Philippe LOSTETTER**

**Photos : Jean-Paul LANDRE – Jean-Marie LAMBERT – Philippe LOSTETTER – les élus**

**Comité de rédaction : Patrick BALVA – Jean Marc GASSER – Jean-Paul LANDRE**

**Guillaume KRAUSE – Philippe LOSTETTER**

# Les nouveaux élus

Par votre vote lors des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, cinq nouveaux élus ont fait leur entrée au sein du Conseil Municipal, remplaçant ainsi cinq conseillers municipaux qui n'avaient pas souhaité renouveler leur mandat. Petite présentation...



## Jean-Marc GASSER

J'habite Sturzelbronn depuis 22 ans, je suis marié, j'ai une fille et je travaille depuis l'âge de 14 ans à la scierie GASSER de Dambach comme affûteur.

## Anne LEPPERT

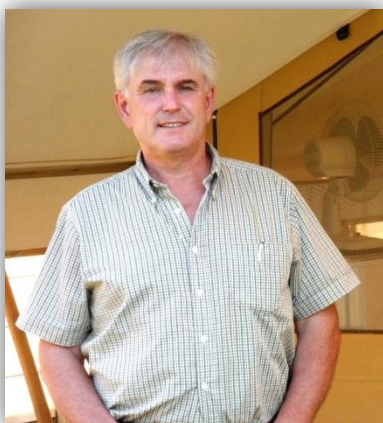
née le 3 novembre 1963 à Strasbourg, Maraîchère. Lien profond qui me rattache aujourd'hui à Sturzelbronn. Lieu de mes origines, terre de mes ancêtres. J'ai gardé des souvenirs d'enfance de ces moments passés au village, baignades à l'étang de la Kobrett et bien d'autres... Etonnant hasard de la vie que d'être de retour ici. Comment ne pas accepter la proposition que l'on m'a faite de participer à la vie de la Commune, aux projets futurs ainsi qu'au développement du village.

De tout cœur avec vous.



## Gérard LEPPERT

né en août 1955 à Bitche, j'ai grandi dans l'ancienne porterie de l'abbaye cistercienne. Mon père, bûcheron, m'a transmis la passion de nos belles forêts et le respect de la nature. Gestionnaire du camping de la Muhlenbach depuis 25 ans, je suis ouvert à tout projet qui permet à la commune d'être attractive, de proposer des terrains à bâtir, de faciliter l'installation de nouveaux habitants, le tout bien sûr en respectant les possibilités financières de la Commune. Je tiens à remercier les électrices et électeurs qui, par leur vote m'ont permis d'accéder au Conseil Municipal ; je suis à l'écoute et attentif à toute suggestion ou demande des habitants et contribuables de Sturzelbronn.





## Martine LINDAUER

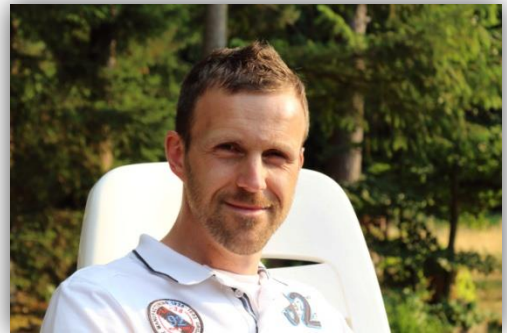
née le 22 janvier 1971 à Bitche, restauratrice au café-restaurant La Bremendell qui est aussi ma maison natale. Je suis mariée à Emmanuel Lindauer également originaire de Sturzelbronn, maman de deux enfants, Elodie et Ludovic de 15 et 11 ans.

Mes souhaits pour ce conseil municipal sont de développer la dynamique de notre équipe et du village, tout en respectant notre cadre de vie exceptionnel de Sturzelbronn.

## Philippe LOSTETTER

né le 21 avril 1976 à Bitche, je suis originaire de Goetzenbruck et travaille à Bitche depuis plus de quinze ans. Séduit par l'environnement naturel préservé de Sturzelbronn dans un premier temps, j'ai eu la chance de pouvoir y acheter un terrain et d'y construire notre nid douillet. J'ai été accueilli avec beaucoup de sympathie par les habitants et c'est aujourd'hui pour moi une continuité évidente que de m'investir pour le village qui m'a ouvert les bras.

Que le village de Sturzelbronn conserve l'humanité qui le caractérise si bien, et qu'il soit donné à toute l'équipe municipale que j'ai rejointe de mener à bien les projets à venir en répondant au mieux aux attentes des Sturzelbronnois(es).



## La parole aux électeurs :

**Electrices, électeurs cette nouvelle rubrique vous appartient, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos avis, ils seront publiés ici et notre équipe tentera d'y répondre.**

**Par mail : [mairie.sturzelbronn@tubeo.eu](mailto:mairie.sturzelbronn@tubeo.eu) (en objet : Parole aux électeurs)**

**Par courrier : 5, rue de l'Abbaye – 57230 STURZELBRONN**

## ELECTIONS MUNICIPALES 2014 A STURZELBRONN : LES CHIFFRES

### 1<sup>ER</sup> TOUR

<b>Nombre d'inscrits</b>	<b>149</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>123</b>
<b>Taux de participation</b>	<b>82,55 %</b>
<b>Blancs ou nuls</b> (en % des votes exprimés)	<b>3,25 %</b>

### 2<sup>Eme</sup> TOUR

<b>Nombre d'inscrits</b>	<b>149</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>113</b>
<b>Taux de participation</b>	<b>75,84 %</b>
<b>Blancs ou nuls</b> (en % des votes exprimés)	<b>4,42 %</b>

# **DELIBERATIONS ET COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Compte rendus des réunions**

### **Procès-verbal de la réunion du 09 avril 2014**

#### **Désignation des délégués titulaire et suppléant de la Commune pour le Syndicat des Communes du Pays de BITCHE**

Il est de coutume que le Maire de la Commune soit le délégué titulaire et un des adjoints le délégué suppléant. Après proposition de l'assemblée les délégués suivants ont été désignés :

M. KRAUSE Guillaume, délégué titulaire  
M. LOSTETTER Philippe, délégué suppléant

#### **Désignation du délégué pour le SYCOPARC**

Mme LEPPERT Anne-Marie est désignée comme délégué titulaire pour le SYCOPARC.

#### **Désignation du « correspondant défense »**

Par courrier électronique du 21 mars 2014, la Délégation à l'Information et à la Communication de Défense demande à la Commune de STURZELBRONN de désigner un « correspondant défense » qui a pour rôle de sensibiliser nos concitoyens aux questions de défense.

Après proposition de l'assemblée, Monsieur LAMBERT Jean-Marie est désigné comme « correspondant défense »

#### **Fixation des indemnités des élus**

##### **1) Indemnités du Maire**

Conformément à l'article L 2123-20-1, dans les communes de moins de 1 000 habitants, sous réserve de l'application des II et III de l'article L 2123-20 et sans préjudice de l'application de l'article L. 2123-22, l'indemnité allouée au maire est fixée au taux maximal prévu par l'article L. 2123-23, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Conformément à l'article 2123-23, pour la Commune de STURZELBRONN, commune de moins de 500 habitants, l'indemnité maximale du Maire est de 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015), ce qui représente actuellement 646,25€ brut par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 5 avril 2014, les indemnités de fonctions du Maire KRAUSE Guillaume à 17% de l'indice brut 1015.

##### **2) Indemnités des Adjoints**

Conformément à l'article L 2123-24, les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire, sont déterminées en appliquant, pour la Commune de STURZELBRONN, commune de moins de 500 habitants, 6,6% à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015), ce qui représente actuellement 250,90€ brut par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 5 avril 2014,

- les indemnités de fonctions du 1<sup>er</sup> Adjoint BALVA Patrick à 6.6% de l'indice brut 1015 ;
- les indemnités de fonctions du 2<sup>ème</sup> Adjoint LOSTETTER Philippe à 6.6% de l'indice brut 1015.

### **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Conformément à l'article 22 du Nouveau Code des marchés publics, la CAO est composée du Maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein. Il est également procédé à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Le Conseil Municipal désigne comme :

#### **Titulaires :**

- M. BALVA Patrick, 1<sup>er</sup> Adjoint,
- M. BONNEVILLE André,
- M. LAMBERT Jean-Marie,

#### **Suppléants :**

- Mme LINDAUER Martine,
- M. ROESSLINGER Robert,
- M. LEPPERT Gérard,

### **Subvention pour un projet pédagogique concernant l'approfondissement des langues**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier du 29 mars 2014, le CES Jean-Jacques Kieffer demande une subvention pour un voyage pédagogique à LIVERPOOL, du 30 mars 2014 au 4 avril 2014, dans le cadre de l'approfondissement des langues et s'élevant à 270€ par élève. Une élève du village est concernée par ce voyage et habite la Commune.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de STURZELBRONN qui ont participé à un voyage pédagogique, le Conseil Municipal décide, d'accorder une subvention de 54 €, soit 20% du coût du voyage prévisionnel.

Il apparaîtrait que le CES ne demande une subvention aux communes que sur intervention des parents. Ainsi le Conseil Municipal charge le Maire d'intervenir auprès du CES, afin que ce dernier adresse automatiquement une demande de subvention lorsqu'un élève de notre Commune participe à un projet pédagogique entraînant un coût pour les parents de cet élève.

### **Mise en place de diverses Commissions**

M. le Maire propose de mettre en place plusieurs commissions, lesquelles seront chargées de préparer en amont, à la demande du Conseil Municipal, les projets ou réalisations que ce dernier désire entreprendre.

Les Commissions suivantes sont mises en place:

- Commission des travaux dont les membres sont les suivants :
  - M. BALVA Patrick, Vice-Président
  - LEPPERT Gérard
  - BONNEVILLE André
  - GASSER Jean-Marc

- Bulletin municipal
  - LOSTETTER Philippe, Vice-Président
  - GASSER Martine
  - LANDRE Jean-Paul
  - BALVA Patrick
- Fêtes et cérémonies
  - LOSTETTER Philippe, Vice-Président
  - LAMBERT Jean-Marie
  - LEPPERT Anne
  - GASSER Jean-Marc
  - LINDAUER Martine
- Urbanisation
  - LOSTETTER Philippe, Vice-Président
  - LAMBERT Jean-Marie
  - LEPPERT Gérard
  - BALVA Patrick

D'autres Commissions pourront se créer ponctuellement selon les besoins du Conseil Municipal.

### **Procès verbal de la réunion du 16 avril 2014**

#### **Désignation des délégués titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs**

Par courrier du 7 avril 2014, la Direction Générale des Finances Publiques demande à la Commune de STURZELBRONN de désigner 12 Commissaires titulaires et 12 suppléants.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée du Maire ou de son adjoint et six commissaires délégués. Les six commissaires ainsi que les six suppléants sont désignés par le Directeur Régionale des Finances Publiques respectivement parmi les 12 commissaires proposés.

Le Conseil Municipal propose les contribuables suivants :

- 1) Proposition pour les commissaires domiciliés hors commune
  - PERES Jacques, titulaire
  - BRIESACH Alfred, titulaire
  - BALZER Gérard, suppléant
  - SCHWARZMULLER Vincent, suppléant
- 2) Proposition pour les commissaires propriétaires de bois ou de forêts
  - Melle DE RARECOURT DE LA VALLEE DE PIMODAN Claude, titulaire
  - GASSER épouse LINDAUER Martine, titulaire
  - LANG Jean-Jacques, suppléant
  - LEININGER Didier, suppléant
- 3) Proposition pour les autres commissaires domiciliés dans la Commune
  - BALVA Patrick, titulaire
  - BONNEVILLE André, titulaire
  - LEPPERT Gérard, titulaire



- LEPPERT Anne, titulaire
- LAMBERT Jean-Marie, titulaire
- LANDRE Jean-Paul, titulaire
- GASSER Jean-Marc, titulaire
- ROESSLINGER Robert, titulaire
- KRAUSE Guillaume, suppléant
- LOSTETTER Philippe, suppléant
- LANG, épouse LEICHTNAM Hilde, suppléante
- POIROT, épouse WOLF Claudia, suppléante
- KUNZE Sylvain, suppléant
- RITZENTHALER Jean-Luc, suppléant
- HOLVECK Joseph, suppléant
- HOFF Denis, suppléant
- HOFF, épouse GAST Marie-Claire, suppléante

Le Maire est chargé de communiquer le nom des titulaires et suppléants au Directeur Régional des Finances publiques.

### **Désignation des délégués titulaire et suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de charges**

Par courrier du 4 avril 2014, la Communauté des Communes du Pays de BITCHE demande à la Commune de STURZELBRONN de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne M. KRAUSE Guillaume, délégué titulaire, M. BALVA Patrick, délégué suppléant.

### **Diverses informations**

1) M. le Maire informe le Conseil Municipal sur une instruction ministérielle du 23 décembre 2013 concernant la réglementation applicable aux loueurs de chambres d'hôtes notamment :

- S'agissant de la protection des consommateurs, celles-ci sont soumises au même niveau d'exigence élevé que les hôtels ;
- L'activité de location de chambre d'hôtes est soumise à obligation de déclaration au Maire de la Commune du lieu d'habitation ;
- Conformément à l'article L. 324-2 du Code du tourisme, cette obligation s'impose également aux loueurs de meublés de tourisme, que ces derniers soient classés ou non classés

Cette information sera également diffusée dans le prochain bulletin municipal.

2) Le Conseil Municipal est également informé sur le déroulement des élections à la Communauté des Communes :

- Président : M. Francis VOGT,
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Claude FEISTHAUER,
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : RICHARTH Pascal,
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : SCHWALBACH Christian
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : WEIL Serge,
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : LAFOURCADE Christian,
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : SCHAMING Edouard,
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : CHUDZ J-Louis,
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : KLEIN Patrick,

- 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente : WITTMANN Véronique.

- 3) M. le Maire informe qu'une brochure d'information concernant un défibrillateur lui est parvenue. Le Conseil municipal estime que cet investissement pourrait être intéressant pour la Commune de STURZELBRONN, étant donné qu'elle se situe à environ 20mn des premiers secours. M. le Maire inscrira ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour éventuellement l'inscrire au budget primitif.
- 4) Concernant la cession de la maison forestière du Neuweiher, une prise de contact n'a pu être établie, la personne chargée du dossier étant en vacances. Des renseignements ont été demandés via courrier électronique.

## **Procès verbal de la réunion du 25 avril 2014**

### **Fixation des indemnités du percepteur**

Le Conseil Municipal décide:

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jean NIRRENGARTEN, Receveur municipal, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux normal.

### **Approbation du compte de gestion de l'année 2013 dressé par M. NIRRENGARTEN Jean, Comptable public**

Le Conseil Municipal:

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Fixation des taux d'imposition des taxes directes**

- Vu les différentes pertes au titre des dotations de l'Etat et l'exonération allouée au titre de la zone Natura 2000,

Le Conseil Municipal, en vue de compenser une partie de ces pertes, décide :

- De fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

	Taux 2013	<b>Taux 2014</b>
Taxe d'habitation	5,80%	<b>6,09%</b>
Foncier bâti	4,76%	<b>5,00%</b>
Foncier non bâti	37,29%	<b>39,15%</b>

Le produit fiscal attendu des 3 taxes est de **39530€**

### Achat d'un défibrillateur

- Vu le temps mis par les premiers secours pour arriver dans notre Commune, estimé au mieux à 25 mn,
- Vu l'importance de la rapidité des premiers secours en cas de déficience cardiaque,
- Vue la possibilité de la Commune de participer au groupement de commandes organisé par la Communauté des Communes du Pays de Bitche

Le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir un défibrillateur,
- De participer au groupement de commandes organisé par la Communauté des Communes
- D'autoriser le Maire à signer une convention avec la Communauté des Communes,
- D'inscrire la somme de 2000€ à l'opération 37 Acquisition d'un défibrillateur à la section d'investissement,
- De demander une subvention auprès du Conseil Général, voire du Conseil Régional ou au titre de la D.E.T.R.

L'organisation matérielle et technique concernant le lieu d'installation sera vu moment venu.

### Vote du budget primitif 2014

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Total des recettes : 284 281,93 € (dont 150 362,93 € d'excédent antérieur reporté)  
 Total des dépenses : 284 281,93 € (dont 110 000 € virés à la section d'investissement et 30 000€ viré au budget primitif service des eaux)

#### Section d'investissement :

Total des recettes : 542 400€ (dont 110 000 € viré de la section de fonctionnement, 250 050,06 € d'excédent d'investissement reporté).  
 Total des dépenses : 542 400 € (dont 373 000 € de restes à réaliser de 2013)

### Vote du budget annexe Service des Eaux 2014

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 pour le Service des Eaux comme suit :

#### Section d'exploitation :

Total des recettes : 68 292,18 € (dont 10 514,18 € d'excédent antérieur reporté, 30 000€ de subvention provenant du budget principal 2014 et 8 947€ de recette d'ordre)  
Total des dépenses : 68 292,18 € (dont 10 000 € virés à la section d'investissement et 12 692€ de dépense d'ordre)

Section d'investissement :

Total des recettes : 62 170,62€ (dont 10 000 € viré de la section de fonctionnement, 32 828.62€ d'excédent d'investissement reporté et 12 692€ de recette d'ordre).  
Total des dépenses : 62 170,62 € (dont 32 765 € de restes à réaliser de 2013et 8 947€ de dépense d'ordre)

**Attribution du marché « Pose d'un dispositif de comptage au réservoir d'eau potable du Sturzethal »**

L'ouverture des plis pour l'installation du dispositif de comptage au réservoir d'eau potable du Sturzethal s'est déroulé le jeudi 24 avril 2014 à 14H en présence du maître d'œuvre, M. Edouard STRASSEL, du Maire, ainsi que de la Commission d'Appel d'Offres.

Cinq entreprises ont déposé conformément au cahier des charges et dans les délais requis une offre pour les travaux suscités, le prix d'objectif étant fixé à 19 000€ H.T. :

- KARCHER, pour un montant de 19 990€, délai 1.5 mois, prestations techniques OK
- Les Fils JUNG Paul, pour un montant de 22 786€, délai 2 mois, pas de prestations techniques fournies
- GREBIL, pour un montant de 13 806€, délai 0.5 mois, prestations techniques OK
- SOTRAVEST, pour un montant de 16 968.50€, délais 0.75 mois, prestations techniques OK
- WILLWOHL, pour un montant de 11 110.70€, délai 0.75 mois, prestations techniques OK

Les prestations techniques étant retenues pour 20%, le délai d'exécution pour 10%, le prix pour 70%, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise WILLWOHL. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) propose donc de confier les travaux à l'entreprise WILLWOHL

Le Conseil Municipal adopte la proposition de la CAO et décide de confier les travaux à l'entreprise WILLWOHL. S'en suivra, après les délais de recours ouvert aux entreprises non retenues, une réunion de travail avec l'entreprise, l'ONF et le maître d'œuvre, M. Edouard STRASSEL.

**Demande d'honorariat pour M. STEINER Alphonse**

Conformément à l'Article 2122-35 du CGCT, l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans.

L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

M. STEINER Alphonse, ayant été Maire de la Commune de STURZELBRONN de mars 1983 jusqu'au 4 avril 2014, a ainsi exercé la fonction de maire pendant 31 ans.

M. le Maire expose, que M. STEINER remplit les conditions pour accéder à l'honorariat, et propose de demander l'honorariat au Préfet de la Moselle.

Le Conseil Municipal décide d'accéder à la demande et charge le Maire de faire les démarches nécessaires.

**Diverses informations**

1) Fleurissement

M. le Maire passe la parole à son 1<sup>er</sup> Adjoint. Ce dernier pose la question si la Commune à travers du Conseil Municipal procède au fleurissement et à quels endroits. Le Conseil Municipal se prononce pour le fleurissement du village et par la suite (à partir de l'année prochaine) d'y associer éventuellement les habitants du village.

S'en suit un débat concernant l'enlèvement des mauvaises herbes le long de la Rue Principale avant de procéder au fleurissement, éventuellement par l'ouvrier communal, à défaut, par l'embauche d'un second ouvrier communal ou en mandatant ponctuellement une entreprise, bien que ces travaux ne pourraient pas se faire rapidement.

Embaucher un autre ouvrier communal ou mandater une entreprise pour effectuer les travaux courants engendre des frais de fonctionnement supplémentaires. La seule possibilité consiste à embaucher des personnes en CUI, encore faut-il avoir des personnes éligibles pour ces types de contrat (pour le moment aucune liste de personnes éligibles n'est connue).

Actuellement, il est plus judicieux de planifier une journée de travail. Celle-ci est planifiée pour le 17 mai 2014 à partir de 8H.

La définition des endroits et du type de fleurissement est renvoyée vers la Commission des Travaux qui se réunira le 5 mai 2014 à 20H pour en décider.

2) Visite de la Maison Forestière du Neuweiher

Dans le cadre de la cession de la Maison Forestière dont la Commune possède un droit de priorité (voir point N° 10 de l'OJ de la réunion du CM du 09/04/2014) aura lieu le 30 avril 2014 à 9H la visite de la Maison Forestière du Neuweiher pour faire un diagnostic sur l'ampleur des travaux devant être réalisés sur l'immeuble. En effet M. LUTZ, évaluateur du domaine, étant en possession des clés de l'immeuble, doit se rendre ce jour à l'immeuble pour permettre à la responsable assainissement de la Communauté des Communes du Pays de BITCHE de faire un diagnostic sur l'assainissement de l'immeuble. Les membres du Conseil Municipal intéressés pourront visiter l'immeuble à cette date.

3) Entreprise FROMHOLTZ de LENGELSHEIM

L'entreprise FROMHOLTZ est venue se présenter jeudi 14 avril 2014. Ont participé à la présentation, le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint. Le Chef d'entreprise relate les différents projets réalisés, notamment en matière d'éclairage public (remplacement par des leds) en économisant près de 80% en énergie. Une visite aura lieu au Creutzberg pour évaluer l'illumination de la croix au moyen de leds. La présentation était enrichissante et donne la possibilité à la Commune de mettre en concurrence le prestataire actuel, l'entreprise « SAS La Lumière fut » et l'entreprise précitée.

4) Bulletin municipal

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint demande à la Commission Bulletin Municipal de se réunir prochainement en vue de la préparation du prochain bulletin municipal.

Il demande également de pouvoir mettre individuellement les photos des différents conseillers sur le site de la Commune. Les conseillers municipaux n'y voient aucune objection.

**Procès verbal de la réunion du 21 mai 2014**

**Rénovation de l'éclairage public en réseau basse consommation**

M. le Maire expose au Conseil Municipal, que la Commune consomme actuellement environ 13776 Kwh par an pour l'éclairage public. M. FROMHOLZ, lors de sa visite à la Mairie, nous a présenté les possibilités d'économie d'énergie, notamment au niveau de l'éclairage public, en remplaçant les lampes actuelles par des leds. Dans ce cas, la consommation annuelle ne serait plus que de 5664 Kwh (économie de 60%) avec un fonctionnement à 100% sur 4000h ou de 3337 Kwh (économie de 75%) avec un système de réduction de puissance intégré et autonome qui fonctionnerait à 100% sur 1080h et 50% sur 2920h.

Selon le devis présenté par la société « Electricité Générale FROMHOLZ », le coût total des travaux se chiffrerait à 45 455,52€ HT.

Une opportunité se présente actuellement pour la Commune, notamment une attribution de subvention au titre de la D.E.T.R. de 60% au maximum. Il est également possible de récupérer une subvention au niveau de la région, qui augmenterait les subventions à hauteur de 80%.

- Vu le caractère vétuste de l'éclairage public de la Commune,
- Vu le diagnostic de l'entreprise STEINER « SAS La lumière fut » qui, par contrat de maintenance, entretient le réseau actuellement, celle-ci nous a signalé que dans un proche temps, de nombreuses lampes devront être remplacées,

M. le Maire propose de faire les travaux et d'ouvrir, par décision modificative, une opération au niveau du budget général pour y inscrire les différentes sommes tant en dépenses qu'en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'inscrire les travaux d'investissement au budget par décision modificative,
- de solliciter les subventions nécessaires
- d'autoriser le Maire à lancer des consultations,
- d'autoriser le Maire, concernant les travaux, à prendre toute décision, conformément à la DCM 2014/004 du 5 avril 2014

#### Décision modificative N° 1 au budget Service des Eaux

Lors de la confection du budget primitif du Service des Eaux pour l'exercice 2014, une erreur d'inscription a été constatée. Un montant de 2 500€ a été inscrit à l'Art 637 pour le paiement des taxes prélevées sur l'eau. Ce montant doit être inscrit à l'Art 6378.

Le Conseil Municipal adopte la modification en annulant la somme de 2 500€ à l'Art 637 pour l'inscrire à l'Art 6378.

#### Cession de la maison forestière du Neuweiher : droit de priorité

M. le Maire rappelle que la Commune avait été informée de la mise en vente de la Maison Forestière du Neuweiher par courrier du 27 mars 2014. La Commune disposant d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'immeuble situé sur la Commune et appartenant à l'Etat conformément à l'Art L.240-1 du code de l'urbanisme, la Direction Régionale des Finances Publiques de Lorraine a proposé la cession du bien immobilier pour un montant de 90 000€.

La Commune disposait d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier pour exercer son droit de priorité.

Après avoir visité l'immeuble le 30 avril 2014, le Conseil Municipal constate que d'importants travaux de rénovation devraient être entrepris pour rendre la maison habitable notamment :

- la mise en conformité électrique,
- la mise en conformité de l'assainissement individuel,
- la couverture du toit,
- des travaux intérieurs pour résorber l'humidité qui s'est installée,
- la mise en conformité du chauffage

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

- de ne pas exercer son droit de priorité
- charge le Maire d'en informer la Direction Régionale des Finances Publiques de Lorraine

**Location du logement communal 1 rue de l'Abbaye (au-dessus de l'ancienne école)**

La famille de GOUVION SAINT CYR informe le Maire par courrier du 30 avril 2014 de son départ pour la fin du mois de mai suite à l'affectation de M. de GOUVION SAINT CYR dans un autre régiment.

Le logement, ainsi libéré, est convoité par M. SCHENCK Didier et Mme BREINER Solange pour l'occuper à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer le logement à M. SCHENCK Didier et Mme BREINER Solange.

**Motion de soutien pour l'aéroport de ZWEIBRÜCKEN**

Construit au début des années 1950 comme base aérienne militaire, l'aéroport de ZWEIBRÜCKEN (Palatinat), situé à quelques kilomètres seulement de la frontière française et du Pays de BITCHE est entrée dans le domaine civil au début des années 90 après le départ de l'armée américaine. Il est exploité commercialement depuis 1992.

En situation de concurrence avec l'aéroport de SARRBRÜCKEN (Sarre) distant d'une trentaine de kilomètres seulement, l'aéroport de ZWEIBRÜCKEN présente l'avantage de disposer d'une piste d'atterrissage de 2.700 m qui lui permet d'accueillir des gros porteurs. En 2013, l'aéroport a permis de transporter 220.000 passagers parmi lesquels nombre de Français. Cet équipement structurant représente une centaine d'emplois directs mais aussi plusieurs milliers d'emplois indirects. Le maintien de cet aéroport constitue donc un enjeu important non seulement pour la Ville et la Communauté de Communes de ZWEIBRÜCKEN mais pour l'ensemble du territoire transfrontalier.

Il s'avère que les aéroports de SAARBRÜCKEN et ZWEIBRÜCKEN connaissent des déficits chroniques, à savoir près de 10 M € pour le premier en 2013 et 2,3 M € pour le second la même année. Financièrement aidés par l'Union Européenne, celle-ci menace de supprimer ses subventions faute de rationalisation.

La fermeture de l'aéroport de ZWEIBRÜCKEN aurait des conséquences dramatiques en terme d'activité économique, d'emploi et au plan social avec d'inévitables répercussions côté français.

Le maintien des activités au niveau de l'aéroport de ZWEIBRÜCKEN constitue donc un enjeu particulièrement important en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire transfrontalier, ou encore d'activité économique et d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Manifeste son soutien au maintien de l'aéroport de ZWEIBRÜCKEN, à ses activités directes et à celles qui y sont liées et qui représentent plusieurs milliers d'emplois dont profitent aussi des travailleurs frontaliers,
- Invite les partenaires allemands concernés à trouver dans la concertation et le plus rapidement possible une solution viable permettant d'écarter durablement toute menace de fermeture,
- Insiste sur le rôle important que joue cet équipement en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire transfrontalier et de développement économique et d'emploi,
- Demande aux autorités européennes de ne pas prendre de décision qui conduirait à la fermeture de l'aéroport.

**Déclaration préalable de travaux déposée par M. DOSSMANN Steve en vue de la construction d'une habitation**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que M. DOSSMANN Steve a transmis un dossier de déclaration de travaux en vue de la construction d'une habitation, dossier réceptionné le 15 mai 2014. La Commune doit envoyer le dossier à la Direction Départementale des Territoires avec avis du Maire.

M. DOSSMANN est propriétaire de la parcelle N° 91 Section 1 – Kleegarten – d'une superficie de 83,293a. Il envisage une construction nouvelle – chalet – pour une occupation personnelle en résidence secondaire d'une superficie de 38,68 m<sup>2</sup>.

- Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R421-1, qui veut que les constructions nouvelles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :
  - a) Des constructions mentionnées aux articles R. 421-2 à R. 421-8 qui sont dispensées de toute formalité au titre du code de l'urbanisme ;
  - b) Des constructions mentionnées aux articles R. 421-9 à R. 421-12 qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ;
- Vu l'article R421-2, qui dispense de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité ou dans un site classé :
  - a) Les constructions nouvelles dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à douze mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de surface de plancher ou qui ont pour effet de créer une surface hors œuvre brute inférieure ou égale à deux mètres carrés ;
  - b) Les habitations légères de loisirs implantées dans un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs autorisé et dont la surface hors œuvre nette est inférieure ou égale à trente-cinq mètres carrés
- Vu l'article R421-11, dans les secteurs sauvegardés dont le périmètre a été délimité, dans un site classé, dans les réserves naturelles, dans les espaces ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national dont la création a été prise en considération en application de l'article R331-4 du code de l'environnement et à l'intérieur du cœur des parcs nationaux délimités en application de l'article L331-2 du même code, les constructions nouvelles suivantes doivent être précédées d'une déclaration préalable:
  - a) Les constructions n'ayant pas pour effet de créer une surface hors œuvre brute ou ayant pour effet de créer une surface hors œuvre brute inférieure ou égale à vingt mètres carrés, quelle que soit leur hauteur, ainsi que les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance crête est inférieure à trois kilowatts ;
  - b) Les murs, quelle que soit leur hauteur ;
- Attendu qu'a contrario sont soumises à permis de construire toutes les autres constructions qui ne sont pas dispensées de formalités ou qui ne sont pas soumises à la déclaration préalable ;
- Attendu que la surface au plancher est supérieure à 20m<sup>2</sup> ;
- Attendu que la Commune de STURZELBRONN n'a pas de carte d'urbanisation et que le projet se situe en zone non viabilisée et non desservie en eau potable, donc non constructible ;
- Attendu que d'après le plan de masse une desserte en eau potable serait présente sinon mise en place par forage, ce qui est dans une zone protégée soumis à accord préalable ;
- Attendu que la parcelle 91 de la section 1 se trouve dans la zone Natura 2000,

Par tous ces attendus,

- le projet, comme déclaré, est soumis à une demande de permis de construire et non à une déclaration de travaux préalables,
- le Conseil Municipal demande au Maire



- de ne pas donner un avis favorable à la demande de construction nouvelle en forme d'habitation pour résidence secondaire par le biais d'une déclaration de travaux préalables,
- de demander le rejet de la déclaration préalable de travaux comme non conforme à l'article R421-1 du Code de l'Urbanisme

## Informations diverses

### 1) Notifications de subvention

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions pour la route de la Bremendell (coût total de 32 000€ HT – 12 726€ au titre du PACTE II Aménagement 2012-2014 et 9 674€ sur l'enveloppe cantonale du Conseiller Général Gérard HUMBERT) et pour l'étude et maîtrise d'œuvre en vue de la requalification de la traversée (coût total 32 400€ HT -12 725€ au titre du PACTE II Aménagement 2012-2014 et 9 955€ sur l'enveloppe cantonale du Conseiller Général Gérard HUMBERT) ont été notifiées à la Commune.

### 2) Sécurisation de la route de la Muhlenbach

Lors de la réfection de la route de la Bremendell, la Commune profitera de l'occasion pour remblayer les parties des accotements qui se sont affaissés au fil du temps sur la route de la Muhlenbach ainsi que la réfection par découpe d'un bout de la route du Hartzhoffen.

### 3) Incinérations de déchets verts

De nombreuses requêtes sont déposées à la Mairie concernant l'incinération de déchets verts par les particuliers et la fumée nocive que cela peut engendrer. M. le Maire rappelle qu'il existe une circulaire nationale en date du 18 novembre 2011, interdisant le brûlage de déchets verts à l'air libre sauf dérogations. Cette circulaire sera rappelée dans le bulletin municipal. Il faudra peut-être aussi reprendre l'idée du broyage des déchets avec un broyeur mis à disposition par la Commune. Cette idée mérite en tout cas d'être approfondie pour pallier à ce problème de brûlage.

# Notre Commune

## JOURNEE DE TRAVAIL

Le 17 mai dernier, le Conseil Municipal, avec l'aide de bénévoles, a organisé la traditionnelle journée de travail pour l'embellissement et l'entretien de la Commune. Diverses équipes se sont ainsi affairées à des travaux aussi nombreux que variés, tels le nettoyage de la place du village, le renforcement et la rénovation du parc à bœufs et la préparation des bacs pour le nouveau fleurissement.

A midi, tout ce petit monde s'est retrouvé pour un repas convivial autour d'un barbecue annonciateur du retour des beaux jours ! Merci à tous !



## FLEURISSEMENT



Mina Lobota, Dorotheanthus, Sauge Bleue et Pennisetum (...) ont rejoint les terres sablonneuses de Sturzelbronn et feront partie de votre environnement quotidien à vous saluer lors de vos passages à vélo, à pied ou en voiture tout près des nouveaux massifs fleuris ! Pour cette année 2014, bien qu'un peu tardifs, nos fleuristes en herbe ont imaginé nombre de mariages de couleurs et d'espèces pour égayer entrées, carrefours et place du village.



*En rangs serrés au QG de l'atelier communal*



*On s'active !*

Un nouvel espace de repos a même été créé à la Hardt, que visiblement beaucoup de randonneurs de passage attendaient avec impatience, c'est désormais chose faite.. en attendant d'y croiser peut-être Saint Bernard qui viendrait y méditer !



Merci à tous les bénévoles qui sont venus prêter main forte et merci aux personnes qui donneront de leur temps pour veiller au bon développement des arrangements !

## LA DOYENNE A L'HONNEUR

Nous souhaitons un bon anniversaire à Blanche Hoff, doyenne du village, qui vient de fêter son 87e anniversaire.

Née à Sturzelbronn, le 29 juin 1927, elle a longtemps travaillé comme aide aux prêtres en Alsace, avant de revenir au village pour sa retraite.



Mère d'un fils, elle est l'heureuse grand-mère de deux petits-fils. Le maire, un adjoint et un conseiller se sont déplacés à son domicile pour lui présenter avec un bel arrangement floral les vœux de la Commune.

L'après-midi aura été l'occasion pour Blanche, de retracer à ses invités quelques anecdotes croustillantes teintées de douce nostalgie.



Toutes nos félicitations !



## BONNE RETRAITE MONSIEUR Alphonse STEINER



Après 31 années au service de la collectivité humaine en tant que Maire de la commune de Sturzelbronn, Monsieur Alphonse STEINER peut enfin savourer une retraite paisible.

A cette occasion, nous le remercions très chaleureusement pour son action humaine, généreuse et efficace menée avec dévouement pendant toutes ces années et pour tout le bien qu'il a fait autour de lui.

Monsieur STEINER a accompli bon nombre de réalisations pour le bien de la Commune et nous le remercions tout particulièrement pour son aide et ses précieux conseils administratifs dont nous avons été bien nombreux à bénéficier et ce

dans de nombreux domaines !

Sa gestion pragmatique et rigoureuse lui a permis de transmettre à son successeur, une Mairie parfaitement fonctionnelle, bien organisée et des finances saines.

Avec, certes, le regret de le voir un peu moins souvent à présent, nous lui souhaitons de tout cœur une **retraite heureuse et bien méritée.**



*Réalisation du socle de la stèle commémorative au Kreuzberg (juin 2011)*

# Bien vivre à Sturzelbronn

## REGLEMENTATIONS

Vivre ensemble, que ce soit en ville ou en village implique le respect de certaines règles simples qu'il convient quelques fois de rappeler. Pour cela il existe des textes de lois et directives émises par le Gouvernement et validée par un arrêté municipal.

## BRUITS DE VOISINAGE

Nous rappelons que par arrêté municipal (consultable en Mairie) relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide de tondeuses à gazon, de tronçonneuses et moteurs en tous genres ne peuvent être effectués que :

**de 8h à 12h et de 13h à 19h les jours ouvrables**

**de 8h à 12h et de 13h à 18h les samedis.**

***Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.***

## FEUX DE DECHETS VERTS

**Règle générale :** les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. **Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.**

A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse
- les feuilles mortes
- les résidus d'élagage
- les résidus de taille de haies et d'arbustes
- les résidus de débroussaillage
- les épiluchures.

**Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.**

**SANCTIONS :** Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

**Source : circulaire du 28/11/2011 du Ministère de l'Ecologie.**



En ce début de période estivale, soyons vigilants lors de nos travaux d'extérieur et n'oublions pas qu'un feu, même minime en apparence peut rapidement devenir incontrôlable en période sèche !

Notre photo : incendie survenu à la Hardt le 22/05/2014 ayant nécessité l'intervention des pompiers. L'origine de l'incendie était un feu de déchets verts d'un particulier.

# Bien vivre à Sturzelbronn

## ENTRETIEN DES ABORDS DES PROPRIETES

Jadis, les riverains entretenaient les abords de leur propriété (fauchage, nettoyage, balayage des trottoirs et caniveaux) pour contribuer à la propreté et au charme du village et des hameaux.

Retrouvons le même état d'esprit et faisons revivre cette ancienne coutume !

Nous comptons sur votre compréhension et votre bon vouloir.

## CIVISME ET LIMITATION DE VITESSE

Bon nombre de nos riverains ont relevé la conduite à vitesse excessive en agglomération, notamment lors de la traversée principale du village, lieu de vie et de passages pédestres quotidiens (habitants, randonneurs, touristes...).

Même si la mise en place du radar pédagogique n'est pas toujours suffisante, nous rappelons aux usagers que la vitesse de conduite à adopter est limitée à 50km/h.

Ayons tous un comportement responsable !



# Projets & Travaux à Sturzelbronn

## REFECTION DE LA ROUTE DE LA BREMEDELL

Reliant le hameau de la Bremendell au petit village de Ludwigswinkel en Allemagne la route transfrontalière est malheureusement dans un état déplorable depuis quelques années.

Laissée littéralement à l'abandon du côté allemand, cette route appartenant au FORST (ONF allemand), a subi les aléas des saisons et de la circulation automobile sans aucun entretien régulier.

De plus, l'activité forestière environnante, tant du côté français que de celui de nos voisins allemands, engendre naturellement des passages fréquents de grumiers et autres véhicules forestiers imposants qui accélèrent encore la dégradation du revêtement bitumeux.

Etant donné la responsabilité de la Commune de Sturzelbronn, du-moins sur la partie française de la route, c'est-à-dire jusqu'à la frontière, il s'avère qu'en cas d'accident matériel ou corporel, la responsabilité de la Commune serait entièrement engagée. Devant de tels risques, la situation se devait de changer. C'est ainsi que la municipalité a décidé d'entreprendre, sans plus attendre, les travaux de réfection devenus urgents !

Après une étude approfondie et une consultation auprès de plusieurs entreprises, c'est la Société SOTRAVEST de Oberbron, spécialisée dans les travaux de voirie, qui a été retenue et mandatée pour la gestion et la réalisation de la réfection de la route dite de la Bremendell.

D'un coût total de 42 000 € TTC et subventionnés à hauteur de 70 % par le Conseil Général (22 400 €) dont une enveloppe de 9 674 € (enveloppe cantonale attribuée par Gérard Humbert), les travaux pèsent au final pour un total de 9 926 € TTC à la charge de la Commune.

La section remise en état pourra enfin être réempruntée de manière plus sécurisée et faire l'objet d'une étude d'un projet transfrontalier de piste cyclable dans un avenir relativement proche. Projet qui génèrera un réaménagement et une mise aux normes complets portant sur l'ensemble de la route reliant la Bremendell à Ludwigswinkel et motivé par le soutien de l'Union Européenne.

En espérant que nous pourrons vous en dire davantage dans nos prochaines éditions !



# Faune & Flore locales

## Le Lotier Corniculé

(*Lotus corniculatus*)

Une orchidée sous nos pieds...



### Origine du nom :

Lotier vient de *lotos*, un mot qui désignait plusieurs plantes chez les Anciens Grecs, dont le lotier corniculé. Corniculé vient de *cornu* qui signifiait corne, une allusion aux gousses de la plante qui ressemblent à de petites cornes. Le lotier est communément connu sous le nom de *Pied de poule*.

### Description :

Echappé des cultures d'Amérique du Nord, le lotier corniculé colonise désormais les lieux ouverts. C'est une plante assez basse, plutôt couchée, aux feuilles à cinq folioles, ovales, les basales ressemblant à des stipules. Les fleurs jaunes ou jaune-orangé sont en petites têtes. Vous en trouverez aisément dans nos pelouses et jardins, sa petite fleur porte pourtant les traits d'une orchidée magnifique !

### Utilisation :

C'est une plante fourragère cultivée qui entre dans la composition des mélanges de semences pour prairies mixtes graminées-légumineuses. En médecine ancienne, on utilisait le lotier corniculé comme calmant ou somnifère. La posologie était de 1 c. à thé de fleurs séchées par tasse, 3 tasses par jour. Aujourd'hui, nous savons que la substance active est l'acide cyanhydrique, toxique pour l'homme et même mortel à dose assez faible. La dose thérapeutique utilisée autrefois pouvait être mortelle lorsque prise durant une longue période. Quelques auteurs ont avancé l'idée que le lotier corniculé était la fleur des Lotophages dont Homère décrit les effets amnésiants sur les compagnons d'Ulysse.



*Lotus corniculatus*

**Bien souvent victime dérisoire sous nos tondeuses, le lotier corniculé n'aura plus aucun secret pour vous ! Ouvrez l'œil !**

Source : wikipedia





## HISTOIRE

# de *Sturzelbronn*

Qui sont-ils ces poilus-cornus ? De sympathiques bovins rustiques, provenant des îles Highland du nord de l'Ecosse, ce qui leur vaut le nom de Highland Cattle. Ces bovins sont apparus dans les Vosges du Nord en 1991.

**Leur rôle dans les Vosges du Nord ?** Les espaces ouverts du massif forestier des Vosges du Nord ont été entretenus et jardinés jusque dans les années 1950. Depuis, la déprise agricole n'a fait que s'accroître pour aboutir à un enrichissement quasi-général des vallées des Vosges du Nord, voire des espaces agricoles accessibles et exploitables.

Face à cette dégradation du paysage et du cadre de vie des habitants, les collectivités locales ont réagi en mettant en place une solution originale d'entretien de ces espaces abandonnés par l'agriculture, souvent difficiles d'accès et à exploiter. Son principe repose sur le pâturage extensif par les bovins Highland Cattle, capables de subsister et de valoriser des végétaux caractéristiques de milieux humides et enrichis. Il s'agit de la **Gestion Ecologique des Friches (GEF)**.

Il s'agit d'une opération de gestion respectueuse de l'environnement visant à l'entretien, voire la récupération d'espaces de proximité des villages abandonnés par l'agriculture, et dont l'impact sur le paysage et le cadre de vie est important.

La mise en place de la Gestion Ecologique des Friches est le fruit d'un partenariat entre une commune volontaire et le Sycoparc. La commune fournit le relevé parcellaire, recueille l'accord des propriétaires concernés, met en place les clôtures et assure le suivi sanitaire des animaux et le suivi scientifique de l'impact de la GEF sur le site.

En 2001, le cheptel de bovins Highland Cattle, propriété du Sycoparc, compte 180 têtes. Ces bovins sont répartis sur 23 sites du Parc.

Pour garantir l'équilibre entre le nombre de bêtes et les surfaces pâturées et préserver le caractère extensif de la gestion des fonds de vallée, le Sycoparc est amené, depuis 1998, à supprimer les bovins surnuméraires. Cette obligation technique a été l'occasion d'imaginer " **Le Paysage a du goût** ", une action de valorisation saisonnière de la viande de poilus-cornus dans les restaurants et les boucheries du Parc.

Chaque automne, aux mois d'octobre - novembre, une dizaine de restaurants et quelques bouchers volontaires du Parc allient leur savoir-faire à la qualité gustative exceptionnelle de cette viande, pour offrir à leurs consommateurs une occasion unique d'allier le plaisir au geste

citoyen. En effet, en achetant cette viande, les consommateurs contribuent à l'entretien des paysages du Parc.

**Carte d'identité :** Le Highland est un bovin rustique, petit et trapu, capable de déployer un capital de sympathie important malgré une vie semi-sauvage. Il a un caractère très doux qui s'accommode remarquablement de la présence et l'autorité de l'homme. Sa tête courte, en forme de triangle est surmontée de longues cornes pointées vers le haut quand c'est une femelle. Si c'est un mâle, ses cornes sont plutôt horizontales et tombantes. Ses longs poils lui permettent de résister à des conditions de vie particulièrement défavorables.

## LES HIGHLAND DE STURZELBRONN

Les premières bêtes sont arrivées sur les terres de Sturzelbronn en 1997. Gérées par une équipe de bénévoles de la Commune, elles disposent de deux grands parcs dans l'enceinte du « Kowentsweiher » (des étangs y étaient présents à l'époque de l'Abbaye – XIème S.).

Rôle et mission de la Commune de Sturzelbronn dans le cadre de la **Gestion Ecologique des Friches :**

- Assurer le suivi et la « socialisation » des animaux
- Assurer l'entretien et le bon fonctionnement de la clôture et prendre en charge les coûts qui y sont liés ;
- Fournir le foin et assurer le nourrissage des animaux en hiver ;
- Faire remonter au Parc toute information utile concernant les animaux et notamment les naissances ;
- Assurer une approche permanente des animaux, les rendre attrapables à n'importe quel moment de l'année ;
- Rendre compte des événements (naissances, soins, transferts...).



Afin d'éviter tout risque de consanguinité (les animaux se reproduisent selon leur cycle naturel, sans intervention humaine), des transferts ont lieu régulièrement entre sites d'accueil.



Le cheptel de Sturzelbronn s'avère tout particulièrement productif puisque le taux de reproduction atteint régulièrement les 99 % (8 veaux pour 8 femelles en 2013 contre 6 veaux en 2014) ! Afin de réguler les 24 bêtes présentes au printemps 2014, le Parc a procédé à plus de trois enlèvements (transfert sur site, abattoir..) le troupeau compte actuellement quelques 16

bovins qui pourront profiter d'une retraite paisible jusqu'en automne 2014.

D'un attrait touristique non négligeable et dotés d'un cachet pittoresque évident, nos Highland Cattle font désormais partie intégrante de notre beau village de Sturzelbronn !



# Tous éco-citoyens

## **Eco-citoyen, c'est quoi donc ?**

Ce concept est né dans les pays occidentaux à la fin des années 70. La Conférence de Rio (1992) lui a donné une audience très forte. Il implique pour l'éco-citoyen d'agir de manière respectueuse envers l'environnement et de prendre conscience que chacun de ses actes au quotidien a une incidence. Il s'agit à travers cette notion de promouvoir les gestes responsables de l'environnement, comme le covoiturage, l'usage modéré de l'eau, la limitation des déplacements, le contrôle de l'usage des appareils électriques domestiques, etc.

## **Par qui et pour qui ?**

Chacun d'entre nous, par des gestes simples peut être éco-citoyen.

**Pour qui ?** pour nous tous ! et pour la planète en premier lieu ! Puisque notre façon de consommer a considérablement changé ces trente dernières années et qu'il est grand temps de prendre conscience que cette dernière joue un rôle considérable sur l'empreinte écologique que nous laisserons aux générations futures !

**QUELQUES GESTES SIMPLES DE LA VIE QUOTIDIENNE POUR NOUS AIDER A ETRE DE BONS ECO-CITOYENS !**

## **Eviter les produits sur-emballés, bien trier ses déchets**

Chaque habitant produit en moyenne 450 kilos de déchets chaque année. En évitant les produits sur-emballés qui représentent 40% de notre poubelle, et en triant au mieux les emballages, vous pouvez réduire la quantité globale de déchets et améliorer le recyclage.

## **Privilégier les appareils à faible consommation d'énergie**

Un appareil qui consomme beaucoup d'énergie, c'est un coût supplémentaire dans votre vie quotidienne. En privilégiant l'achat d'appareils les moins énergivores, vous allégez les charges courantes. Réfrigérateur, téléviseur, appareil de cuisson, éclairage : vous pouvez économiser plusieurs centaines d'euros. De la même manière, les ampoules basse-consommation ou les nouvelles LED, moins

toxiques et encore plus économes, peuvent diviser par dix votre consommation d'électricité !

### **Privilégier l'achat de produits frais, de saison et si possible locaux**

L'alimentation est à l'origine d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. C'est donc un secteur stratégique pour réduire les pollutions en modifiant notre mode de consommation. Une partie de plus en plus importante de nos assiettes est composée de produits dits « cuisinés », éventuellement surgelés. En privilégiant des produits frais, de saison et si possible issus de filières locales, votre nourriture peut, pour une qualité bien meilleure, devenir un ingrédient essentiel d'un mode de vie plus sain et moins polluant !

### **Réduire voire supprimer l'utilisation de produits d'entretien toxiques**

Nous sommes en contact, dans notre quotidien, avec plusieurs centaines de substances chimiques plus ou moins toxiques, à travers les produits ménagers, d'entretien ou encore le mobilier. Du point de vue de la santé et du coût d'achat, il est bon de réduire l'emploi et le gaspillage de ces produits, en ayant recours à des produits moins nocifs et en limitant leur usage, pour un résultat similaire. C'est par exemple le cas avec les engrais de jardin, utilisés parfois abusivement, au détriment de la qualité des sols et de l'eau. Par ailleurs il existe des solutions d'entretien et de nettoyage à base de produits naturels et sans danger pour votre santé. Pensez aux remèdes de nos grands-mères !



# Histoires d'eau



En réponse aux incidents de distribution d'eau survenus les 1<sup>er</sup> et 3 juin 2014, il nous semble nécessaire d'informer nos riverains, en particulier les plus concernés, de la raison de ces désagréments pénibles, mais aussi des interventions et étapes liées au rétablissement de la situation !

## EN BREF

Le service des eaux de Struzelbronn est alimenté par deux stations de comptages bien distinctes :

- La station de captage du « Sturzelthal » qui alimente la première partie du village par gravitation, datant de 1956 est composée de deux réservoirs.
- La station de pompage du « Hützelhof » datant de 1978 alimente les hameaux de la Bremendell, le Hützelhoff, le Galgenköpfel, la Hardt, une partie des habitations situées sur la route principale, avant l'entrée du village, le Büchelsacker et la Pottaschhütte.

## LA STATION DE POMPAGE DU HÜTZELHOF

Un forage de 90 mètres de profondeur est composé de deux pompes qui fonctionnent alternativement et reliées à un surpresseur. Cette station est gérée par télégestion, un automate programmable contrôle en permanence le bon fonctionnement des appareils participants entrant en action dans le processus de pompage-redistribution de l'eau. En cas d'incident cette même télégestion informe immédiatement les différents acteurs par ordre de priorité et en fonction de la présence de chacun, à savoir en premier lieu M. Patrick BALVA, puis M. Le Maire Guillaume KRAUSE et enfin le secrétariat de la Mairie.



## LES EVENEMENTS

Le 22 mai 2014 cette télégestion indique un défaut sur la pompe n°1. Sur les lieux, le constat est sans appel, il est impossible de relancer cette dernière. Par chance la pompe n°2 permet de prendre le relais d'alimentation d'eau potable des hameaux.

Un technicien de « VEOLIA » contacté à cet effet, réussit à faire redémarrer la pompe n°1 tout en nous indiquant néanmoins que cette dernière est en fin de vie. Un devis pour le remplacement est immédiatement demandé pour l'achat d'une nouvelle pompe.

**Comme prévu la pompe n°1 s'arrête définitivement le 26 mai 2014.**

En attendant la livraison et l'installation de la nouvelle pompe, la station tourne en continu sur la pompe n°2.

**Au matin du 1er juin 2014**, vers 7h00 la télégestion indique un défaut sur l'unique pompe en fonctionnement. **Le pompage en eau potable n'était plus assuré.**

Premier prévenu, M. BALVA, se rend sur les lieux et constate que la pompe avait des difficultés de redémarrage et faisait disjoncter la station. Le Maire, Guillaume KRAUSE ainsi que M. LOSTETTER, 2<sup>ème</sup> adjoint sont aussitôt informés de la situation et la **cellule de crise** est mise en place !

## CELLULE DE CRISE

Les **pompiers** sont immédiatement prévenus afin de mettre à disposition des tuyaux qui serviront à remplir les citernes d'eau par le réseau du village.

Une fois prévenus, la Préfecture et en second-lieu la Sous-Préfecture de Sarrebourg indiquent au Maire la ligne de conduite à tenir dans cette situation.

Monsieur le Maire, après avoir contacté l'usine CELTIC de Niederbronn-les-Bains, pour la réquisition d'eau potable, organise avec l'officier du Centre d'Intervention et de Secours (CIS) de Bitche, dépêché sur place et avec l'accord du Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS) le rapatriement de quelques trois palettes, de 850 litres d'eau potable chacune, à la Mairie de Sturzelbronn !



## DISTRIBUTION

En attendant la livraison des palettes au précieux liquide, M. Jean-Marc GASSER va prendre un élévateur mis gracieusement à disposition par la Scierie GASSER de Dambach, afin de charger les palettes sur sa camionnette. Grâce à l'intervention de certains conseillers, l'ouvrier communal et quelques bénévoles, la distribution des bouteilles d'eau aux riverains touchés par la coupure, peut commencer rapidement. M. Emmanuel LINDAUER met à disposition sa voiture avec une remorque permettant le transport d'une citerne de 1 000 litres afin de desservir les habitations en eau destinée à l'usage sanitaire (vaisselle, toilettes...).

**La distribution durera plusieurs heures.**

Enfin, dans la soirée, M. Jean-Paul LANDRE (conseiller municipal) parvient, contre toute attente, à faire provisoirement redémarrer la pompe n°2. Le fonctionnement de cette dernière est pourtant aléatoire car, très fortement sollicitée, disjoncte régulièrement. Ainsi M. LANDRE et BALVA tiendront une permanence à la station, toute la journée du 2 juin 2014 afin de réarmer à chaque fois la pompe dans le but d'assurer une alimentation continue aux riverains.

## DERNIERES GOUTTES

Mardi 3 juin 2014, au petit matin : dernier coup de grâce pour la pompe n°2 ! Une unité de distribution d'eau est à nouveau mise en place.

Fort heureusement, une nouvelle pompe est attendue pour le mercredi 4 juin. Etant donné la situation d'urgence, nous faisons appel, par mesure de précaution, à un autre service

d'intervention, l'entreprise STRELEC de Strasbourg, qui se rend sur place le jour même vers 10h30 avec une pompe de secours.

A 14h, les équipes de VEOLIA nous livrent enfin la pompe commandée il y a une dizaine de jours déjà.

Lors du démontage, nous constatons une corrosion importante des tubes en acier galvanisé qui permettent l'immersion de la pompe à 9 mètres et l'acheminement de l'eau vers le surpresseur. Cette corrosion, due en grande partie aux propriétés corrosives de l'eau est de toute évidence à l'origine de la défaillance des pompes et, face à ce constat nous commandons immédiatement des tuyaux en inox, bien plus résistants.

Cependant une première pompe est tout de même mise en place le jeudi 12 juin, la deuxième pompe défectueuse ainsi que les tuyaux d'immersion sont remplacés et tout rentre enfin dans l'ordre.

La remise en pression progressive du réseau a ensuite été assurée selon la réglementation de l'A.R.S. ; plusieurs purges seront nécessaires et des analyses complémentaires seront réalisées.

**Enfin, grâce au calme et à une bonne gestion, la situation a été maîtrisée avec célérité.**

Après ce scénario, de toute évidence, fort pénible pour tout le monde, nous tenons à remercier vivement les habitants des hameaux concernés pour leur compréhension et leur patience lors cette panne inopinée, ainsi que tous les acteurs présents pour le sérieux de leur dévouement. Une collation offerte par le restaurant de la Bremendell (que nous remercions également pour la mise à disposition de leur véhicule et de la citerne) aura repu les distributeurs bien éprouvés par les allers et venues entre les points d'alimentation et de distribution !

En conclusion, la commune de Sturzelbronn ne possède pas, de toute évidence, les moyens techniques nécessaires à une réaction immédiate et adaptée à ce genre de situation et malheureusement, bien que redoutée, cette panne s'est produite au grand dam de l'ensemble de l'équipe municipale.

Force est cependant de constater que nous ne pouvons que saluer la patience et le professionnalisme exprimés à la mise en place de toute la logistique nécessaire afin de minimiser les effets de la panne sur les riverains.

Logistique orchestrée avec patience et sérieux par Monsieur le Maire et exécutée en grande partie par le bon vouloir et le bénévolat de forces vives que compte encore le village et dont il peut être fier ! Ne l'oublions pas !

**Nous ne pouvons qu'exprimer notre plus grande gratitude aux acteurs concernés !**



# Vie Pratique

## NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

**MARDI** de 14h à 18h

**JEUDI** de 9h à 12h et 15h à 18h

Permanences du Maire :

**JEUDI** de 18h à 20h et sur rendez-vous

Permanences des Adjointes :

**BALVA Patrick** 1<sup>er</sup> adjoint : vendredi de 18h à 20h

**LOSTETTER Philippe** 2<sup>ème</sup> adjoint : mardi de 18h à 20h

Téléphone : 03.72.29.01.51

Email : [mairie.sturzelbronn@tubeco.eu](mailto:mairie.sturzelbronn@tubeco.eu)

## NUMERIQUE

Retrouvez nos informations pratiques, comptes rendus de réunion, arrêtés municipaux, déclarations de travaux (à télécharger en pdf) sur le site de la Mairie : [www.sturzelbronn.fr](http://www.sturzelbronn.fr)



Sturzelbronn  
Parc Régional des Vosges du Nord

Sturzelbronn



Plan de ville

Urbanisme

Comptes rendus

## FACEBOOK

Découvrez la page officielle de notre commune, régulièrement mise à jour, de nombreuses photos anciennes, anecdotes et informations pratiques !

Rendez-vous sur : [www.facebook.com/sturzelbronnhieretaujourdhui](http://www.facebook.com/sturzelbronnhieretaujourdhui)





# Vie Pratique

## AVIS DE PASSAGE

Les compteurs d'eau sont relevés tous les six mois par notre ouvrier communal. En cas d'absence vous trouverez dans votre boîte aux lettres un avis de passage vous informant de l'impossibilité d'accéder à votre installation. Afin d'éviter toute estimation hasardeuse de vos consommations, nous vous rappelons toute l'importance de nous communiquer l'index de votre compteur d'eau, même plusieurs semaines après la date de passage.

Nous comptons sur votre participation !

## VALIDITE CARTE D'IDENTITE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe à 15 ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité pour les personnes majeures est passée de 10 à 15 ans, selon un décret du ministère de l'Intérieur du 18 décembre, publié le 20 décembre au Journal Officiel.

Cet allongement de la durée de validité s'appliquera aux cartes nationales d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Dans ce dernier cas, la prolongation de 5 ans de la validité de la carte nationale d'identité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche. Il ne sera donc pas nécessaire de se rendre en mairie, dans les antennes de la préfecture de police de Paris ou dans les consulats pour prolonger la validité de 10 à 15 ans.

Les personnes mineures ne sont pas concernées, leur carte nationale d'identité restant valable pour une durée de 10 ans.

Dans son communiqué, le ministère recommande également « aux personnes souhaitant se rendre à l'étranger avec une carte nationale d'identité de se renseigner sur le site [www.diplomatie.fr](http://www.diplomatie.fr), à la rubrique « conseils aux voyageurs ».

L'allongement de la durée de validité de la carte nationale d'identité avait été décidé lors du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) de juillet 2013.

Veillez vous rapprocher de votre Mairie pour de plus amples renseignements.



### AVIS DE PASSAGE

Sturzelbronn, le ... / ... / 20 ..

Madame, Monsieur,

Vous n'étiez pas présent à votre domicile lors de notre passage pour relever l'index de votre compteur d'eau.

Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer l'index de votre compteur avant le :  
... / ... / 20 ..

Par téléphone, par fax ou par email (voir les coordonnées ci-dessus), ou en déposant le formulaire ci-dessous, dûment complété, dans la boîte aux lettres de la mairie, au 5 rue de l'Abbaye - 57230 STURZELBRONN

Cordialement,  
Le Maire,

### RELEVÉ DE L'INDEX DU COMPTEUR D'EAU

Nom et Prénom de l'Abonné : .....

Adresse : n°..... Rue : .....

57230 STURZELBRONN

N° de compteur : .....

Index (uniquement les premiers chiffres en noir) : .....

Date de relevé : ... / ... / 20 ..

Signature :



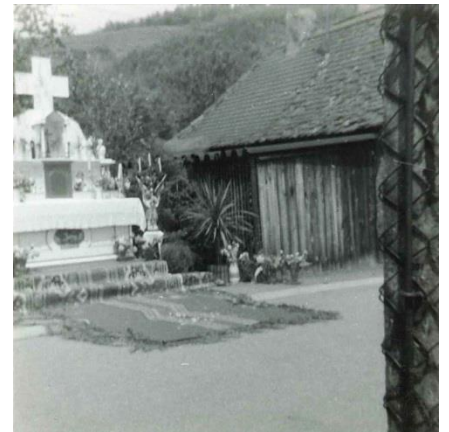
# Un brin, Geschichte von D'histoire frieher...

## Les Fête-Dieu d'antan...

La Fête-Dieu dans notre village se pratiquait comme dans tous les villages du Bitcherland...

Pendant plusieurs jours, tout le monde s'activait à l'organisation de cette journée : cueillette des fleurs, réalisation de guirlandes en papier, d'oriflammes aux couleurs du Vatican, sciure colorée etc.. chacun y mettant de son imagination et de sa touche personnelle !

Les hommes coupaient en forêt, de jeunes bouleaux qui servaient à décorer les bords du parcours du cortège ; la route était parsemée de verdure entrecoupée de tapis de fleurs.



Le dimanche enfin, dès l'aube, les hommes mettaient en place les autels souvent très imposants, les femmes quant à elles s'affairaient à la décoration florale et liturgique de ces derniers. Quelle effervescence !



Chaque famille du village décorait au-moins une fenêtre d'une statuette votive et de fleurs. Dans notre village de Sturzelbronn on pouvait compter jusqu'à trois repositoires : un à l'entrée du portail, un autre devant la maison « Koch » et le troisième à l'actuelle fontaine de la petite place.



## *Un brin d'histoire*



Dans le prolongement de la célébration dominicale, se mettait alors en place la procession guidée par le prêtre célébrant et soutenue par les chants de la chorale.

Chaque autel donnait alors lieu à un instant de prière suivi d'une bénédiction.

Il était également de coutume que quatre jeunes en partance pour l'armée la même année, tiennent le « ciel » (aussi appelé « dais ») protégeant le prêtre tenant l'ostensoir orné de l'hostie consacrée.

Bien souvent, après la procession, les autels restaient en place pour la journée entière,

source d'une fierté non dissimulée auprès des visiteurs de passage, les auteurs aimaient à admirer leur dévotion ainsi représentée de façon visible avec la plus belle ferveur et le plus grand soin !

Malheureusement perdue au début des années 1990, cette tradition marque encore aujourd'hui les souvenirs de nombreux fidèles nostalgiques...



### *Un brin d'histoire...*

Partagez-nous vos souvenirs, photos et anecdotes de Sturzelbronn.

En écrivant à :

Mairie de Sturzelbronn

Bulletin Municipal

5, rue de l'Abbaye

57230 STURZELBRONN

ou par mail :

[mairie.sturzelbronn@tubeco.eu](mailto:mairie.sturzelbronn@tubeco.eu)

Article : Patrick BALVA

Photos : Stanislas LEININGER / Patrick BALVA

# Balade en Vosgovie, Escale à Sturzelbronn

Aux confins du Nord-est de la terre lorraine,  
On parvient aux limites, au déclin de la plaine.  
Encore à ciel ouvert, les chemins s'épanouissent ;  
Mais en pays couvert, bientôt ils s'évanouissent.

Au seuil de Bitche enfin, l'horizon plat chancelle  
Et derrière lui, soudain, surgit la Citadelle.  
Sous l'œil veillant du fort ondoient les Vosges du Nord  
Et comme riant décor, de bois il y a pléthore.

Entre cols et vallées se poursuit le voyage,  
Sous la nef des forêts se dissout son sillage.  
Dans le grès des rochers, des chimères s'engourdissent ;  
Aux relais des sommets, leurs mystères rejaillissent.

Puis le jour s'illumine dans le vert d'une clairière ;  
Au détour des collines apparaît un sanctuaire.  
Par les censes abbatiales on atteint Sturzelbronn ;  
Dans un silence monial, un tintement résonne.

Jusqu'aux bornes armoriées courent les terres de la mense ;  
Les hameaux dispersés les constellent de leurs manses.  
Sous leurs cieux enchanteurs, les lieux-dits se referment  
Et la quête d'un ailleurs en l'escale trouve son terme.